

**Compte-rendu sommaire de la séance publique du conseil communal  
en date du mardi, 14 décembre 2021**

Présents: M. Mathay, bourgmestre ; MM. Gilson et Keilen, échevins ;

MM. Flora, Maes, et Treff, conseillers ;

M. Mergen, secrétaire communal.

Excusé-e-s : Mme Antinori, Mme Schmitz, M Siebenaller

(sauf indication contraire, les décisions ont été prises à l'unanimité des voix)

M. J-P Mathay, bourgmestre, souhaite la bienvenue aux membres du conseil communal ainsi qu'aux citoyens présents. La séance publique est ouverte à 14.00 heures.

Tenant compte du contexte de crise sanitaire du Covid-19, la séance s'est déroulée dans la salle communale à Nocher, Centre polyvalent sis à L-9674 Nocher, 1, Um Knupp

(décision confirmée par le conseil communal séance tenante)

**1) Désignation du Centre polyvalent à Nocher, 1, Um Knupp comme lieu de séance du conseil communal**

Face à l'évolution de la pandémie du Covid-19, le Conseil communal désigne le Centre polyvalent à Nocher comme lieu de séance du conseil communal, conformément à l'article 22 de la loi communale modifiée du 13 décembre 1988.

**2) Vote sur le projet définitif concernant le réaménagement du Café « Piires » et la création de logements abordables à Goesdorf, « Op der Tomm »**

Le conseil communal approuve le projet définitif concernant le réaménagement du « Café Piires » et la création de logements sociaux (abordables) avec le devis définitif au montant de 2.302.966,56€.

**3) Lotissements de terrains sis dans un PAP-OE**

Le conseil communal a marqué son accord avec le lotissement du terrain présenté par la commune de Goesdorf et concernant la parcelle n°304/2784, section F de Goesdorf, avec une surface totale de 7a30ca.

Le conseil communal a marqué son accord avec le lotissement du terrain présenté par la société FABER-SCHLEICH S.A. et concernant la parcelle n°65/2978, section A de Nocher, place occupée avec une surface totale de 14a16ca.

**4) Droit de préemption**

Le conseil communal a décidé de ne pas exercer le droit de préemption de la commune dans le cadre de la vente d'un immeuble sis à Nocher, au lieu-dit « Nacherstrooss ».

**5) Vente de l'ancien Café A Flamm's**

Le conseil communal a marqué son accord avec la vente de l'immeuble dénommé « A Flamm's » à Dahl, sis 33, Duerfstrooss, pour un prix estimé à 719.000.-€.

## **6) Création de postes supplémentaires d'éducateur diplômé (m/f) pour les besoins des structures d'éducation et d'accueil**

Le conseil communal décide de créer 3 postes d'éducateur diplômé (m/f), à savoir 2 postes à raison de 30 heures/semaine et 1 poste à raison de 20 heures/semaine pour les besoins de la crèche communale.

Un poste d'éducateur diplômé (m/f) à raison de 20 heures/semaine a été créé pour les besoins de la Maison Relais.

## **7) Syndicat de communes DEA : Apport en capital 2022**

Le conseil communal décide de choisir l'option d'un apport direct de 100% de la somme due ; l'apport en capital pour la DEA se fera par le paiement unique de la somme de 23.500.-€.

## **8) Approbation provisoire des comptes communaux de l'exercice 2020**

Le conseil communal arrête provisoirement :

- le compte administratif de l'exercice 2020 du collège des bourgmestre et échevins ;
- le compte de gestion de l'exercice 2020 du receveur communal.

## **9) Désignation d'un délégué aux transports publics**

Le conseil communal désigne Monsieur KEILEN Marc, échevin, comme délégué (communal) aux transports publics, et Monsieur TREFF Claude, conseiller, comme délégué suppléant.

## **10) Cadeau(x) au personnel communal**

Les cadeaux suivants ont été accordés :

- Madame Christiane MEYERS, éducatrice diplômée auprès de la crèche communale (10 années de service), un cadeau de départ en retraite d'une valeur de 1.000.-€
- Madame Marguerite MULLER-GUTH, receveur communal, un cadeau d'ancienneté de service (30 années de service) d'une valeur de 1.500.-€ :
- Madame Carmen MAES-FEIEREISEN, chargée de l'enseignement fondamental (26 années de service), un cadeau de départ à la retraite d'une valeur de 2.600.-€

## **11) Fixation de subsides et de cotisations diverses pour l'année 2022**

Le conseil communal accorde les subsides et cotisations suivantes pour l'année 2022 :

Coin de Terre et du Foyer	400.-€	
Organisation St. Nicolas	1.000.-€	
Entente des sociétés de la commune de Goesdorf	500.-€	
Amiperas – commune de Goesdorf	400.-€	
Luxembourg American Cultural Society	250.-€	
Association des aveugles	100.-€	
Handicapés physiques du Nord	100.-€	
Ligue HMC Ettelbruck/Diekirch/Vianden		200.-€
Sécurité routière		100.-€
Tierschutz Norden		100.-€
Caritas		100.-€
Ligue contre la Tuberculose		100.-€

Association APEMH	100.-€
Association luxembourgeoise de lutte contre la mucoviscidose	300.-€
Syndicat d'Initiative	1.500.-€
LASEP – commune de Goesdorf	1.500.-€
DT Nacher	1.000.-€
Chorale Ste Cécile – Buederscheid	250.-€
Chorale Gemeng Géisdref	3.000.-€

### **12) Demande(s) de subsidie**

Les subsides suivants ont été accordés :

Special Olympics Luxembourg	200.-€
Amicale vun der Schoul fir Assistenzhonn	100.-

### **13) Titres de recettes**

Plusieurs titres de recettes ont trouvé l'accord du conseil communal et sont signés séance tenante.

### **14) Divers**

Le conseil communal décide d'ajouter deux points supplémentaires à l'ordre du jour de la présente séance, à savoir :

- Approbation d'un acte notarié (cession gratuite) conclu avec les consorts Blasen, Bettendorf et Aljukic (point 15)
- Plan de gestion des districts hydrographiques du Rhin et de la Meuse du Grand-Duché de Luxembourg – avis du conseil communal (point 16).

### **15) Approbation d'un acte notarié (cession gratuite)**

Le conseil communal approuve un acte notarié concernant une cession gratuite d'une parcelle à Buederscheid.

### **16) Plan de gestion des districts hydrographiques du Rhin et de la Meuse du Grand-Duché de Luxembourg – avis du conseil communal**

Le conseil communal décide de se rallier à l'avis circonstancié émanant du Syndicat intercommunal SIDEN au sujet du projet du 3<sup>e</sup> plan de gestion des parties luxembourgeoises des districts hydrographiques internationaux du Rhin et de la Meuse.

**Remarques générales :**

**Le présent compte-rendu indique essentiellement les décisions formelles prises par le conseil communal en la séance respective et permet d'avoir quelques aperçus sur les discussions menées sur un sujet déterminé de l'ordre du jour.**

**Les indications susvisées sont données sans engagement et sous toutes réserves.**

**En cas d'incohérence, d'erreur ou de divergence, seules les délibérations dûment signées par la majorité du conseil communal font foi.**

**Le Collège des bourgmestre et échevins :**

**Jean-Paul MATHAY, bourgmestre**

**Claude GILSON et Marc KEILEN, échevins**